

*Direction générale du personnel
et de l'administration*

Arrêté du 9 juin 2006 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2001 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement

NOR : *EQU0611348A*

Le ministre, des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, et notamment son article 27 ;
Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice de fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales et de leurs établissements publics à caractère administratif ;
Vu le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2001-1162 du 7 décembre 2001 portant modification du décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;
Vu le décret n° 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;
Vu le décret n° 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2001 modifié portant désignation d'emplois éligibles à la NBI dans les services centraux et assimilés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction de la sécurité et de la circulation routières en date du 28 février 2006,

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe au présent arrêté a pour objet d'annuler et de remplacer, dans l'annexe de l'arrêté du 20 décembre 2001 susvisé, la liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire à la direction de la sécurité et de la circulation routières. Cet arrêté prend effet au 17 mai 2005 sauf dispositions particulières précisées dans la liste valant annexe.

Article 2

La directrice générale du personnel et de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à La Défense, le 9 juin 2006.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la directrice générale du personnel
et de l'administration, empêchée :
L'adjoint, chargé du service du personnel,
F. Cazottes

Annexe à l'arrêté du 9 juin 2006 désignant la liste des emplois éligibles à la DSCR

	NOMBRE	NOMBRE de points	NOMBRE emplois à	NOMBRE de points	

CATÉGORIE	emplois jusqu'au 15 mars 2006	attribués jusqu'au 15 mars 2006	compter du 16 mars 2006	attribués à compter du 16 mars 2006	DÉSIGNATION de l'emploi	SERVICE OU SOUS-DIRECTION	
A	1	37	1	37	Chef du bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
A	1	20	1	20	Adjoint au chef de bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
					Chef du bureau presse et relations publiques jusqu'au 31 mai 2005	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC4
A	1	28					
					Puis du 1 ^{er} juin 2005 au 15 mars 2006. Chef du bureau du permis de conduire	SD de l'éducation routière	ER 2
A	1	37	1	37	Chef du bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
A	1	26	1	26	Adjoint au chef de bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
A	1	28			Chef du bureau de l'informatique et des réseaux jusqu'au 15 mars 2006	SD des actions transversales et des ressources	ATR 2
A			1	36	Chef du bureau de l'informatique et des réseaux à compter du 16 mars 2006	SD des actions transversales et des ressources	ATR 2
A	1	28	1	28	Chef du bureau des ressources humaines et des moyens	SD des actions transversales et des ressources	ATR 3
A	1	37	1	37	Chef du bureau de l'animation de la politique éducative	SD de l'éducation routière	ER 3
A	1	26	1	26	Chargé du pôle gestion, production, diffusion	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC6
A	1	26	1	26	Adjoint au chef de bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	SD de l'éducation routière	ER 1
A	1	20	1	20	Chargé d'études au bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	SD de l'éducation routière	ER 1
A	1	37			Adjoint au directeur de projet interministériel – contrôle automatique jusqu'au 15 mars 2006	Direction de projet interministériel – contrôle automatique	DPICA
A			1	37	Chef du bureau du permis de conduire à compter du 16 mars 2006	SD de l'éducation routière	ER 2
A	1	26	1	26	Chargé de mission LOLF		CM

A	1	20	1	20	Chargé d'études	Observatoire national interministériel de sécurité routière	O
Sous-total A	14	396	13	376			
B	1	15	1	15	Chargé du pôle des marchés au bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
B	1	15	1	15	Chargé de la gestion des catégories A, des primes et des effectifs au bureau des ressources humaines et des moyens	SD des actions transversales et des ressources	ATR 3
B	1	15	1	15	Chargé de la cellule des aspects techniques du permis de conduire	SD de l'éducation routière	SR/ER 2
B	1	15	1	15	Chargé d'études juridiques au bureau de la législation et du contentieux	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC3
					Chargé d'études au bureau de l'éducation à la conduite et à la sécurité routière	SD de l'éducation routière	ER 1
B	1	15	1	15			
					Puis à compter du 1 ^{er} décembre 2005, chargé de l'organisation des salons des manifestations, bureau campagnes nationales et événements	SD de l'action interministérielle et de la communication	IC5
Sous-total B	04 lire 5	60 lire 75	5	75			
C	1	10	1	10	Personne ressource « Accord » au bureau des finances	SD des actions transversales et des ressources	ATR 1
Sous-total C	1	10	1	10			
Total ABC	20	481	19	461			